REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
17 FEV. 2021

Séance du 3 février 2021

Membres en exercice : 22
Présents : 18
Procuration : 0
Nombre de votants : 18
Votes pour : 18
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 19 janvier 2021

DELIBERATION N° 2021-14

Projet de construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours à Loudes

L'an deux mille vingt et un, le 3 février, à 10 h 00, le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M. Jean-Pierre MARCON, Président du conseil d'administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Mme Suzanne FOUCAN, Directrice des Services du Cabinet du Préfet de la Haute-Loire.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires :

Mmes Nicole CHASSIN, Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Brigitte RENAUD, Christelle VALANTIN, MM François BERGER, Michel BERGOUGNOUX, Yves BRAYE, Michel BRUN, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, André FERRET, Jean-Pierre MARCON, Pierre LIOGIER, Guy PEYRARD, Jean-Louis REYNAUD, Jean-Paul VIGOUROUX ;

Suppléants : /

Excusés : Mmes Marie-Christine EGLY, Laure VILLARD, MM Raymond ABRIAL, Bruno MARCON, Jean-Paul LYONNET, Jean-Luc VACHELARD.

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires : Colonel Christophe GLASIAN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandant Hélène JURY, Médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers – Capitaine Patrick FERRAND, représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires – Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers – Adjudant-chef Richard CONCHON – M. Laurent FAURE, Fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP ;

Suppléant : /

Excusés : Capitaine Stéphane PONS, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels – Lieutenant 1ère classe Pierre CHAUSSE.

Assistaient également à la séance : Colonelle Laetitia DIDIER, Directrice Départementale Adjointe – Mme Elise MARSAY-DENOUS, Chef du groupement « Finances et Commande publique », Mme ADAM Aurélie, Assistante du groupement « Finances et Commande publique », M. Patrice ARNAUD Payeur Départemental.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° 2021-14 : Projet de construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours à Loudes

Le bâtiment qui héberge actuellement le centre d'incendie et de secours de Loudes est vétuste, inadapté et occasionne notamment des frais de fonctionnement conséquents, plus particulièrement sur le plan du chauffage.

Le site actuel ne permet pas d'envisager des travaux de réaménagement qui seraient d'autre part difficilement réalisables en site occupé.

A ce titre et suite aux différents échanges entre la commune de Loudes, le Département et le SDIS 43, il est proposé de construire un nouveau centre de secours sur les parcelles n° E1772 et E2124 se situant sur le site de l'ancien bâtiment de la DIR ; terrains dont l'implantation présente un intérêt stratégique et opérationnel non négligeable pour le SDIS 43.

Les opérations de construction devant se dérouler sur plusieurs exercices budgétaires, il est nécessaire de planifier le financement de ce projet dans le cadre de la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP).

Un premier budget estimatif permettant d'initier le projet a été établi à 925 000 € TTC, les coûts étant répartis selon les clés de répartition suivantes :

Montant estimatif du projet	**925 000,00 € TTC**	
FCTVA (selon le taux en vigueur)	16,404 %	151 737.00 €
Montant déchargé	773 263.00 €	
Part SDIS 43	40 %	309 305.20 €
Part Département	35 %	270 642.05 €
Part commune Loudes	25 %	193 315.75 €

Afin d'offrir aux membres du conseil d'administration et aux co-financeurs une totale lisibilité financière, la conduite de ce projet s'effectuera en trois phases conformément à la délibération du CASDIS n°2019-11 – Démarche et processus budgétaires relatifs aux projets immobiliers, prise lors de sa séance du 8 novembre 2019 :

- **Phase d'identification des besoins et des coûts :**

  Dans le courant de l'année 2021, le service patrimoine organisera la publication d'une consultation pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre (MOE). Le maître d'œuvre retenu aura notamment pour mission l'élaboration d'un avant-projet définitif et la définition du budget prévisionnel avec l'économiste.

- **Phase d'autorisation de programme :**

  Fin 2021, sur la base du budget prévisionnel issu de la phase précédente, il sera proposé au conseil d'administration de délibérer en faveur de l'ouverture de l'AP/CP correspondante permettant aux services concernés de lancer la procédure de consultation.

- **Phase de suivi et d'actualisation du programme :**

  En 2022, le suivi du programme et son actualisation seront proposés aux membres du conseil d'administration à l'issue de l'ouverture des offres qui matérialiseront de manière certaine les évolutions des prix de la construction.

  Ainsi, considérant une durée estimative des travaux de 10 mois, il est envisageable que la livraison du bâtiment soit effective dans le milieu de l'année 2023.

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration prennent en compte cette information. Le montant de l'AP / CP sera proposé dans le cadre du budget supplémentaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

JEAN-PIERRE MARCON

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
17 FEV. 2021